



// BROCHURE TARIFAIRE TARIFS APPLICABLES AU 1^{er} JUIN 2026 (TARIFS TTC)

VOUS AVEZ UNE QUESTION ?

VOUS N'ÊTES PAS ENCORE CLIENT EASYBOURSE

Vous pouvez contacter notre service commercial
du lundi au vendredi de 9h à 20h. (hors jours fériés)

0 800 802 200 Service & appel
gratuits

VOUS ÊTES DÉJÀ CLIENT EASYBOURSE

Votre service client EasyBourse se tient à
votre disposition de 8h à 20h du lundi au vendredi

01 456 19 000

Appel non surtaxé, coût des communications selon le tarif des
opérateurs de télécommunications en vigueur

FRAIS DE COURTAGE EURONEXT PARIS BRUXELLES AMSTERDAM, EQUIDUCT* ET LOX 8H-22H** (1)

Frais applicables pour tout achat ou vente de titres, ETF/trackers, produits de bourse (warrants, turbos, certificats) sur internet (2)

	EasyDécouverte	EasyPremium	EasyExpert	EasyIntense
		EasyStart*		
Frais de courtage par ordre (3)	2€ 2€ jusqu'à 500 € Au-delà, 0,45% du montant de l'ordre		9€ 9€ jusqu'à 5 000 € Au-delà, 0,20% du montant de l'ordre	10€ 10€ jusqu'à 10 000 € De 10 000 à 100 000 €, 0,10% du montant de l'ordre plafonné à 50€ Au-delà, 0,10% du montant de l'ordre

* Plateforme de négociation opérée par Börse Berlin AG. Elle analyse et compare les prix des ordres sur Euronext et différentes plateformes visant à offrir le meilleur prix d'exécution.

** Service permettant de négocier certains produits de bourse (certificats, warrants, turbos) sur une plage horaire élargie via une plateforme d'exécution de gré à gré. ([En savoir plus](#))

FRAIS DE COURTAGE AUTRES PLACES BOURSIERES (1)

	EasyPremium	EasyExpert	EasyIntense
	EasyStart		
Marchés US actions (Nyse Nasdaq) Sur internet	6€ par ordre jusqu'à 6 000 € puis 0,12% du montant de l'ordre		
Francfort Xetra-Actions Sur internet	11€ par ordre jusqu'à 4 000 € puis 0,25% du montant de l'ordre		
Autres marchés européens actions (3) (Londres, Madrid, Lisbonne, Zurich, Milan, Francfort hors Xetra) Autres places européennes, nous consulter Par téléphone(4)	35€ par ordre jusqu'à 10 000 € puis 0,35% du montant de l'ordre		
Autres places (3) (nous consulter) Par téléphone(4)	55€ Vente uniquement par ordre jusqu'à 10 000 € puis 0,55% du montant de l'ordre		

Sur **EasyDécouverte** : ordres de vente uniquement, par téléphone au tarif en vigueur, sans application de la commission complémentaire.

EasyStart

Réservée aux 18-30 ans

Accessible dès 50€, 0€ de frais mensuels, 1 ordre gratuit/mois la 1^{re} année sur Euronext Paris Bruxelles Amsterdam, Equiduct et LOX 8H-22H et les marchés US actions (Nyse Nasdaq)⁽⁵⁾

* La formule EasyStart s'appuie sur la tarification de la formule EasyPremium et s'adresse exclusivement aux clients âgés de 18 à 30 ans inclus. Au 1er janvier de l'année des 31 ans, le compte bénéficiant de la formule EasyStart bascule automatiquement en formule EasyPremium.

DROITS DE GARDE

	EasyDécouverte	EasyPremium	EasyExpert	EasyIntense
		EasyStart		
Droits de garde + frais de tenue de compte	0€			

Pour plus d'informations, consulter les fiches valeurs disponibles sur le site www.easybourse.com

(1) Des taxes sur les transactions et les marchés peuvent s'ajouter aux frais de courtage et seront à la charge du client.

(2) Pour les ordres effectués par téléphone, une commission complémentaire de 11€ sera appliquée dès lors que l'ordre est exécuté.

(3) Pour les PEA et PEA-PME application d'un plafond de : 0,5% du montant de l'opération lorsque celle-ci est effectuée en ligne et 1,2% du montant de l'opération, commission incluse, lorsque celle-ci est effectuée par téléphone. Ce plafond ne s'applique pas aux opérations relatives aux titres admis aux négociations sur une plateforme de négociation d'un Etat autre qu'un Etat membre de l'Union européenne ou qu'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

(4) Sans application de la commission complémentaire.

(5) Offre valable sur le premier ordre exécuté dans le mois calendaire.

MINIMUM D'ACTIVITÉ

Frais mensuels	EasyStart	EasyDécouverte	EasyPremium	EasyExpert	EasyIntense
Nombre d'ordres requis par mois	0€ de frais mensuels	1 ordre			15 ordres
Si le nombre d'ordres requis est atteint		0€			
Si le nombre d'ordres requis n'est pas atteint		3€	5€	5€	5€ par ordre non exécuté 25€ maximum

L'ensemble de nos offres requiert un minimum d'ordres exécutés sur une période d'un mois civil (ordres d'achat ou de vente sur tout produit d'investissement ou marché) pour éviter la perception de frais. Si le nombre d'ordre minimal n'est pas atteint, une facturation est appliquée : facturation forfaitaire mensuelle de 3€ pour les formules EasyDécouverte et EasyPremium, 5€ pour EasyExpert et facturation de 5€ par ordre non exécuté en dessous du seuil de 15 ordres pour EasyIntense.

Montant d'ordre minimum à l'achat uniquement sur les PEA et les PEA-PME (hors OPC) : 50€ pour les formules EasyDécouverte, EasyStart, EasyPremium et 100€ pour les formules EasyExpert et EasyIntense.

SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ

Type de garantie	Couverture	Levier
Espèces ou OPC monétaires	20%	5
Obligations Zone EEE* et OPC obligataires	25%	4
Actions zone € et EEE* et OPC actions et diversifiés	40%	2,5

* Espace Economique Européen

Ces taux de couverture ne constituent que des minima obligatoires, EasyBourse ayant la faculté d'exiger, à sa discrétion, des taux supérieurs à tout moment.

Frais SRD	EasyPremium	EasyExpert	EasyIntense
	EasyStart		
Aller-retour dans la journée (même quantité même titre)	GRATUIT (En cas de moins-value, celle-ci est assujettie à la CRD** jusqu'au règlement)		
Commission de Règlement Différé	0,022% par jour sur solde net des positions par compte		
Commission de prorogation	0,34% (minimum 11€)		

** Commission de Règlement Différé

FRAIS OPC

		Fonds gamme
Sur internet (par opération)	Droits d'entrée	Selon le fonds
	Droits de sortie	Selon le fonds
	Commission de négociation (frais/ordre)	Pas de frais
	Frais de gestion	Selon le producteur (voir prospectus)
		Fonds hors gamme
Rachat uniquement par téléphone	Droits de sortie	Selon le fonds et prospectus
	Commission de négociation (frais/ordre)	Pas de frais
	Frais de gestion	Selon le producteur (voir prospectus)

Rétrocessions⁽⁶⁾

Une rétrocession, déjà incluse dans les frais de gestion prélevés par la société de gestion pourra être versée au distributeur dans le cadre de la commercialisation des OPC.

(6) EasyBourse, en sa qualité de distributeur, peut recevoir des rétrocessions récurrentes de frais de gestion, sous forme de commissions sur encours, de la part de sociétés de gestion de portefeuille dans le cadre de la commercialisation d'OPC. Les conditions de rétrocessions convenues entre EasyBourse et les sociétés de gestion peuvent évoluer, le détail des commissions (dernier taux en vigueur, modalités de calcul et de versement) peut être obtenu, à tout moment, sur simple demande adressée à EasyBourse.

LES SERVICES BOURSIERS

Streaming : flux des cours Euronext en continu	Gratuit
Outil d'analyse fondamentale InFront Analytics	Gratuit
Alertes par e-mail	Gratuit
Alertes par notification sur application mobile	Gratuit
Alertes par SMS (10 alertes gratuites/mois pour EasyExpert et EasyIntense)	0,75€/SMS
Outil d'analyse ProRealTime	15€/mois*
EasyPrime	Gratuit
Service idées d'investissement (modèle de portefeuilles géographiques et listes thématiques)	Gratuit

*offert aux clients avec formule EasyIntense, sous condition d'un ordre minimum par compte par mois.

LES AUTRES FRAIS DE GESTION

Gestion de votre compte

Ouverture et/ou clôture de compte-titres ordinaire, PEA et PEA PME	Gratuit
Délivrance de RIB, (en ligne)	Gratuit
Relevés, avis d'opération, avis d'OST, en ligne	Gratuit
Relevés, avis d'opération, avis d'OST, par courrier (sur demande)	Gratuit
Imprimé Fiscal Unique (IFU), en ligne	Gratuit
Imprimé Fiscal Unique (IFU), par courrier (sur demande)	Gratuit
Duplicata de relevé	6€/document
Changement de formule EasyBourse après ouverture du compte	Gratuit 1 fois/an Au-delà 80€
Frais de gestion administrative pour les clients non-résidents	
Résidents dans l'Union européenne	10€/trimestre
Résidents hors Union européenne	30€/trimestre

Opérations titres et espèces

Versement sur compte EasyBourse	Gratuit
Virement immédiat entre le CCP et un compte EasyBourse	Gratuit
Virement interne de compte à compte	Gratuit
Virement sortant par internet	Gratuit
Virement (autre canal) vers une autre banque en France	3,20€
Mise en place de prélèvements automatiques	
Montant minimum par valeur : 50€/mois	Gratuit
Ordres non exécutés ou annulés	Gratuit
Mise en place d'investissements programmés	Gratuit
Souscription, attribution de titres, échange, encaissements de coupons remboursement d'obligations	Gratuit
Mise au nominatif administré	18€
Mise au nominatif pur (PEA et PEA PME exclus)	18€
Opérations Sur Titres (hors titres non cotés) (OST)	En ligne/Gratuit Par téléphone ou courrier/9€
Service de vote électronique aux Assemblées Générales (Votaccess®)	Gratuit
Assemblées Générales : demande d'attestation et de vote (hors service électronique)	6€
Inscription, cession/remboursement, revenus et toutes OST de titres non cotés	1,2% du montant de l'opération frais plafonnés à 200€/opération
Commission pour opérations par téléphone	11€
Pour les PEA et PEA PME application d'un plafond de 1,2% du montant de l'opération, commission incluse, lorsque celle-ci est effectuée par téléphone	
Donation de titres	120€
Récupération de la retenue à la source ou du prélèvement sur titres étrangers (hors frais déposataires facturés en plus)	15€/ligne
Changement/transfert de place (sur demande)	30€
Conservation des valeurs mobilières des sociétés américaines cotées ayant la qualité de PTP (Publicly Traded Partnership - Groupement d'intérêt économique de personnes américaines)	50€/mois

Autres opérations

Traitement de courrier non distribué	5€/pli non distribué
Rédition du mot de passe de connexion	SMS/Gratuit Courrier/6€
Attestations diverses**	12€
Recherche et duplicata à la demande du client de document archivé	20€/document ou opération
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% du montant de la saisie limité à 65€
Frais par saisie attribution, saisie conservatoire	10% du montant de la saisie limité à 65€
Frais pour saisie droits d'associés et valeurs mobilières	100€
Frais d'envoi en recommandé	15€
Dossier successoral (par compte en fonction de sa valeur à la date du décès)	
Jusqu'à 1 000€ :	Gratuit
De 1 000,01€ à 10 000€ :	150€
Au-delà :	350€
Frais réduits en cas de réinvestissement chez EasyBourse (nous consulter)	
Taux de change appliqué à EasyBourse par l'intermédiaire financier :	
Taux de change J+1 (fixing de 16h - J étant le jour de négociation) + 0,12%	

** Notamment attestations de détention de titres, de plus ou moins-value.

Opérations de transfert vers un autre établissement

Transfert de titres PEA ou PEA PME	15€/ligne
Transfert de titres Compte-titres ordinaire	25€/ligne
Transfert de titres non cotés	50€/ligne
Transfert PEA ou PEA PME	Frais de transfert par ligne plafonnés à 150€ par compte

Irrégularités et incidents

Frais forfaitaires perçus sur prélèvement impayé et chèque rejeté	15€
Frais forfaitaires perçus sur virement rejeté	15€
Frais de traitement et de recouvrement pour compte débiteur	27€
Frais d'intervention pour insuffisance de couverture	27€
Frais de relance avec envoi de recommandé pour compte débiteur et irrégularité documentation fiscale	10€
Frais de mise en demeure avec recommandé	10€
Frais de dépôt des avoirs inactifs ou prescrits	30€

Pour tout autre incident de fonctionnement, nous consulter.

NOTRE DISPOSITIF DE RÉCLAMATIONS

DÉPÔT

Vous souhaitez déposer une réclamation ?

Plusieurs moyens s'offrent à vous selon votre situation. Pour un traitement optimisé de votre réclamation, nous vous invitons à utiliser les canaux électroniques.

Si votre réclamation est en lien avec le fonctionnement de votre compte-titres, PEA ou PEA-PME ou celui des marchés financiers, vous pouvez déposer une réclamation :

PAR MAIL ADRESSÉ À : service.client@easybourse.com

PAR FORMULAIRE EN LIGNE : [Accès au formulaire](#)

PAR TÉLÉPHONE : 01 456 19000 **choix 1**
Du lundi au vendredi de 8h à 20h (appel non surtaxé)

Si votre réclamation est en lien avec votre contrat EasyVie, vous pouvez déposer une réclamation :

PAR MAIL ADRESSÉ À : service.easyvie@easybourse.com

PAR FORMULAIRE EN LIGNE : [Accès au formulaire](#)

PAR TÉLÉPHONE : 01 456 19000 **choix 2**
Du lundi au vendredi de 8h à 20h (appel non surtaxé)

Vous avez également la possibilité de transmettre votre réclamation par courrier à l'adresse suivante :

EASYBOURSE, TSA 20537, 75281 PARIS CEDEX 06

EasyBourse s'engage à accuser réception de votre demande sous 10 jours ouvrables et à vous apporter une réponse dans un délai maximum de deux mois, conformément à la réglementation.

NOTRE RÉPONSE NE VOUS APPORTE PAS SATISFACTION ?

En cas de désaccord avec la réponse apportée suite à votre première réclamation, vous pouvez déposer un recours auprès d'EasyBourse, par les mêmes canaux. EasyBourse s'engage à faire examiner votre recours par la ligne managériale.

MÉDIATION

Le désaccord persiste ou vous n'avez pas obtenu de réponse ?

Le médiateur peut être saisi dans les cas suivants :

- Immédiatement en cas de désaccord avec la réponse apportée suite à votre première réclamation, afin d'obtenir un réexamen de votre demande.
- Ou, si vous n'avez pas obtenu de réponse de nos services dans le délai de deux mois après la première réclamation.

Vous pouvez saisir gratuitement :

Pour les litiges relatifs à vos services d'investissements et à la souscription de votre contrat d'assurance vie (obligation d'information, devoir de conseil) :

LE MÉDIATEUR DE LA BANQUE POSTALE :

- [Site internet](#) du Médiateur du Groupe La Poste
- Adresse postale : Monsieur le Médiateur de La Banque Postale, 115 rue de Sèvres, Case Postale G 009, 75275 PARIS CEDEX 06
- Le dépôt en ligne d'une demande de médiation est à privilégier. La demande de médiation devra être accompagnée d'une copie de la réclamation initiale écrite.
- Le Médiateur de La Banque Postale exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre de la Charte de la Médiation disponible via le lien suivant :



Charte de la médiation
de La Banque Postale

Ou, pour les litiges relatifs à vos services d'investissements :

LE MÉDIATEUR DE L'AMF :

- [Site internet](#) du Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers
- Adresse postale : Le Médiateur de l'Autorité des marchés Financiers, 17, place de la Bourse, 75082 PARIS CEDEX 02

En application de l'article L. 612-2 du Code de la consommation, dès lors que vous avez saisi l'un des deux Médiateurs, vous ne pouvez plus en saisir un autre.

Pour les litiges concernant la gestion de votre contrat d'assurance vie EasyVie :

LE MÉDIATEUR DE L'ASSURANCE :

- [Site internet](#) du Médiateur de l'Assurance
- Adresse postale : Le Médiateur de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris CEDEX 09